

Aides

Fiscal/Social

Cultures*

Formations

EMO Employeurs de Main-d'Oeuvre uniquement

Vacances scolaires

Sous réserve de modifications ultérieures à la réalisation du document : 31 décembre 2025
Document non exhaustif

*Pour les épandages, consultez le site de la DREAL BRETAGNE www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr

JANVIER	
J 1	1^{er} janvier - Début de la période de demande d'aides pour bovins (UGB), ovins et caprins - Finaliser la réflexion à souscrire une assurance récoltes
V 2	
S 3	
D 4	
L 5	2
M 6	
M 7	
J 8	
V 9	
S 10	Pensez-y !
D 11	Vous et vos salariés, vous pouvez bénéficier de formations, inscrivez-vous ! www.formation-agriculteurs.com
L 12	
M 13	EMO 15 janvier
M 14	- Date limite envoi de la DSN pour les entreprises < à 50 salariés
J 15	- Prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu
V 16	16 janvier
S 17	- Epandage effluents type I possible sur prairie et toutes cultures sauf : haricots, pois légumes, soja, fèves et autres légumineuses pures
D 18	- Epandage des effluents type II ou III possible sur cultures légumineuses hors légumineuses
L 19	
M 20	- Brûlage des résidus de coupe de haies : consultez votre arrêté préfectoral pour les modalités
M 21	
J 22	
V 23	
S 24	
D 25	31 janvier Date limite des demandes d'aides en caprins et ovins
L 26	31 janvier
M 27	- JA installés dans l'année : date limite demande dégrèvement taxe foncière
M 28	- Déclaration obligatoire annuelle des flux d'azote à réaliser avant le 31 janvier soit sur le portail MES DEMARCHES - SILLAGE Télédéclaration, soit en format papier à télécharger sur le site de la DREAL et à transmettre à la DDTM
J 29	
V 30	
S 31	

FÉVRIER	
D 1	1^{er} février - Epandage possible des effluents type II sur cultures implantées à l'automne ou printemps (hors maïs et certaines légumineuses), luzernes, prairies et dérobées
L 2	
M 3	
M 4	- Epandage possible des fertilisants type III sur cultures implantées à l'automne, luzernes, prairies et dérobées
J 5	
V 6	2 février Destruction possible du couvert d'interculture longue
S 7	
D 8	5 février Date limite paiement acompte trimestriel de la TVA (RSA)
L 9	
M 10	
M 11	Pensez-y ! Commandez votre ajustement de dose N avec Mes Sat'images sur céréales
J 12	
V 13	
S 14	EMO 15 février
D 15	- Date limite envoi de la DSN pour les entreprises < à 50 salariés
L 16	- Prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu
M 17	16 février
M 18	Épandage possible des fertilisants de type III sur cultures implantées au printemps (hors maïs)
J 19	
V 20	Pensez-y ! Prenez RDV avec votre conseiller Chambre d'agriculture pour votre dossier PAC 2026
S 21	
D 22	
L 23	9
M 24	
M 25	24 février Paiement des aides couplées végétales et assurance récolte.
J 26	
V 27	Pensez-y ! Déclaration Préalable à l'Embauche obligatoire 8 jours avant l'arrivée d'un salarié
S 28	

MARS	
D 1	A partir du 1^{er} mars Le versement des aides du 2 nd pilier PAC
L 2	
M 3	
M 4	
J 5	5 mars Préparer dossier pour les clauses de transfert des DPB réalisés depuis l'année dernière
V 6	
S 7	
D 8	
L 9	Pensez-y ! Commandez votre suivi céréales d'hiver avec Optiprotect
M 10	
M 11	
J 12	
V 13	EMO 15 mars
S 14	- Date limite envoi de la DSN pour les entreprises < à 50 salariés
D 15	- Prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu
L 16	16 mars - Début d'interdiction de la taille des haies et des arbres (jusqu'au 15 août) : BCAE8
M 17	- Epandage possible des effluents type III sur maïs sauf décision préfectorale en cas de forte pluviométrie en zone II
M 18	
J 19	
V 20	
S 21	
D 22	
L 23	13
M 24	
M 25	
J 26	29 mars Paiement du 1 ^{er} terme du fermage
V 27	31 mars
S 28	- Déclaration volume eau utilisée pour irrigation de l'année précédente (1 ^{er} avril au 31 mars)
D 29	- Date limite pour votre Plan Prévisionnel de Fumure (PPF)
L 30	
M 31	31 mars Date limite recensement ovin/caprin

AVRIL	
M 1	1^{er} avril Ouverture Télépac pour dépôt dossier PAC 2026 - Pensez à vous renseigner auprès de votre conseiller PAC
J 2	
V 3	
S 4	Pensez-y ! - Avril à juin pensez à votre déclaration de revenus et à vos crédits d'impôt (formation, remplacement, Bio, sortie glyphosate, HVE...)
D 5	
L 6	
M 7	
M 8	
J 9	
V 10	Pensez-y ! Gagnez en autonomie dans le pilotage de vos cultures avec le Conseil cultures Bretagne
S 11	
D 12	
L 13	EMO 15 avril
M 14	- Date limite envoi de la DSN pour les entreprises < à 50 salariés
M 15	- Prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu
J 16	
V 17	
S 18	
D 19	
L 20	17
M 21	
M 22	
J 23	
V 24	
S 25	
D 26	
L 27	18
M 28	
M 29	30 avril Fin de période d'épandage des effluents type I sur maïs
J 30	

MAI	
V 1	
S 2	3 mai Date limite Déclaration annuelle de TVA (RSA, RSI) pour exercice année civile
D 3	
L 4	4 mai Date limite déclaration annuelle de TVA (RSA + RSI) pour exercice sur année civile
M 5	
M 6	5 mai Date limite du 1 ^{er} acompte TVA
J 7	
V 8	
S 9	
D 10	
L 11	15 mai - Date limite : - Dépôt dossier sur Télépac et demande d'aides couplées végétales et animales
M 12	- Dépôt clauses de transfert DPB réalisés depuis dernière décl. PAC
M 13	- Demande du financement de la prime assurance récoltes si souscription à une assurance
J 14	- Demande souscription MAEC
V 15	- Aides à la conversion au Bio (CAB)
S 16	- PAC avec parcelles Bio : cocher la transmission à Cartobio
D 17	- Date limite d'envoi de la DSN pour les entreprises < à 50 salariés
L 18	- Prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu
M 19	
M 20	
J 21	
V 22	
S 23	
D 24	Pensez-y !
L 25	- Déclaration de revenus dont bénéfice agricole (régime réel et micro BA). Pensez à la demande de crédit d'impôt : formation, congés...
M 26	- RSA : Pour un exercice comptable non calqué sur l'année civile, la déclaration doit se faire au plus tard le 5 ^{ème} jour ouvré du 5 ^{ème} mois après la clôture.
M 27	- RSI : Si l'exercice ne correspond pas à l'année civile, la déclaration doit être effectuée dans les 3 mois suivant sa clôture.
J 28	
V 29	
S 30	
D 31	

JUIN	
L 1	Pensez-y !
M 2	Commande semences des couverts d'interculture
M 3	
J 4	
V 5	
S 6	
D 7	
L 8	24
M 9	
M 10	
J 11	
V 12	
S 13	13 juin Date limite envoi de la DSN pour les entreprises < à 50 salariés
D 14	
L 15	15 juin - Prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu
M 16	- Date limite Cotisation Foncière des Entreprises pour les activités commerciales
M 17	
J 18	
V 19	INNOV' ACTION
S 20	
D 21	
L 22	26
M 23	
M 24	
J 25	
V 26	
S 27	30 juin Fin de période d'épandage effluents type I sur cultures de printemps (autres que maïs) et prairies de moins de 6 mois, d'effluents types II et III sur grandes cultures d'automne, maïs, cultures de printemps et prairies de moins de 6 mois.
D 28	
L 29	
M 30	

Aides

Fiscal/Social

Cultures*

Formations

EMO Employeurs de Main-d'Oeuvre uniquement

Vacances scolaires

Sous réserve de modifications ultérieures à la réalisation du document : 31 décembre 2025
Document non exhaustif

*Pour les épandages, consultez le site de la DREAL BRETAGNE www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr

JUILLET	
M 1	Pensez-y !
J 2	Vérification de la validité de votre Certiphyto.
V 3	
S 4	
D 5	
L 6	Pensez-y !
M 7	Pour les couverts d'intercultures exportés : apport max possible au semis de 50 uN efficace/ha en juillet
M 8	
J 9	
V 10	
S 11	
D 12	
L 13	15 juillet
M 14	Pour les Bio : si modification de la PAC, penser à actualiser Cartobio pour que l'OC valide les bonnes surfaces et cultures
M 15	15 juillet
J 16	- Date limite d'envoi de la DSN pour les entreprises < à 50 salariés
V 17	- Prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu
S 18	
D 19	Entre le 16 et le 21 juillet
L 20	Paiement du 1 ^{er} acompte semestriel (55%) de la TVA (RSI)
M 21	
M 22	
J 23	
V 24	
S 25	Pensez-y !
D 26	Commencez votre campagne 2026 sur MesParcelles !
L 27	31
M 28	
M 29	
J 30	
V 31	

AOÛT	
S 1	Pensez-y !
D 2	- Semer les couverts d'intercultures Non Exportés
L 3	- Semer les couverts d'intercultures exportés : apport max possible au semis de 40uN efficace/ha en août
M 4	
M 5	5 août
J 6	Date limite paiement acompte trimestriel de la TVA (RSA)
V 7	
S 8	
D 9	
L 10	Pensez-y !
M 11	Nouvel indice national des fermages 2025 : pensez à vous renseigner auprès de votre conseiller.
M 12	
J 13	
V 14	
S 15	15 août
D 16	Prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu
L 17	EMO 17 août
M 18	Date limite d'envoi de la DSN pour les entreprises < à 50 salariés
M 19	
J 20	
V 21	
S 22	
D 23	
L 24	35
M 25	
M 26	31 août
J 27	- Dernier jour d'épandage de fertilisants de types II et III sur couverts d'interculture exportés, prairies de - 6 mois implantées à l'automne ou fin d'été
V 28	- Dernier jour d'épandage de type III sur prairies de + 6 mois dont prairies permanentes et luzerne
S 29	- Dernier jour épandage type III sur colza
D 30	
L 31	

SEPTEMBRE	
M 1	36
M 2	
J 3	
V 4	
S 5	Pensez-y !
D 6	Gagnez en autonomie dans le pilotage de vos cultures avec le Conseil cultures Bretagne
L 7	
M 8	
M 9	10 septembre
J 10	Date limite d'implantation des couverts après cultures récoltées avant le 10 septembre
V 11	
S 12	
D 13	
L 14	
M 15	15 septembre
M 16	EMO Date limite d'envoi de la DSN pour les entreprises < à 50 salariés
J 17	Prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu
V 18	Pour les 1 ^{ères} demandes aides CAB - attestation de surfaces et certificat BIO à transmettre à la DDTM
S 19	- Début des déclarations des flux d'azote via internet (SILLAGE)
D 20	- Date limite de modification des assolements (avec le droit à l'erreur)
L 21	20 septembre
M 22	Date limite implantation couvert après cultures récoltées avant le 10 sept. si faux semis fait avant le 1 ^{er} sept. et abs phyto entre récolte et culture suivante
M 23	
J 24	
V 25	
S 26	
D 27	29 septembre
L 28	Paiement du fermage et de la part de taxe foncière
M 29	30 septembre
M 30	Dernier jour épandage type II sur colza, prairie de + 6 mois dont prairies permanentes et luzerne, cultures légumières, porte-graines et pérennes
M 30	

OCTOBRE	
J 1	Pensez à vous former !
V 2	700 formations à découvrir près de chez vous sur www.formation-agriculteurs.com
S 3	
D 4	
L 5	41
M 6	
M 7	
J 8	
V 9	
S 10	
D 11	
L 12	
M 13	15 octobre
M 14	- Date limite paiement taxe foncière
J 15	- Prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu
V 16	- Date limite d'envoi de la DSN pour les entreprises < à 50 salariés
S 17	16 octobre
D 18	Virement 1 ^{er} acompte de la PAC
L 19	
M 20	43
M 21	
J 22	
V 23	
S 24	
D 25	
L 26	Pensez-y !
M 27	Finalisez l'enregistrement de vos récoltes et interventions sur MesParcelles et faites le point sur votre assolement 2026
M 28	
J 29	
V 30	
S 31	

NOVEMBRE	
D 1	1 ^{er} novembre
L 2	Date limite d'implantation d'un couvert après culture récoltée après le 10 sept (maïs grain : broyage et enfouissement)
M 3	45
M 4	4 novembre
J 5	Date limite paiement acompte trimestriel de la TVA (RSA)
V 6	
S 7	
D 8	
L 9	46
M 10	
M 11	
J 12	
V 13	14 novembre
S 14	Date limite d'envoi de la DSN pour les entreprises < à 50 salariés
D 15	15 novembre
L 16	Prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu
M 17	Dernier jour d'épandage type I sur cultures implantées à l'automne ou fin d'été, colza, prairies de -6 mois implantées à l'automne ou fin été, cultures légumières, porte-graines et pérennes
M 18	
J 19	
V 20	Entre le 20/11 et le 20/12
S 21	Commandez votre ajustement de dose N avec MesSatimages sur colza
D 22	
L 23	48
M 24	
M 25	
J 26	
V 27	
S 28	Pensez-y !
D 29	Période propice pour passer du temps dans son bureau et faire du rangement, de l'archivage
L 30	

DÉCEMBRE	
M 1	Pensez-y !
M 2	Faire le point avec votre conseiller sur vos crédits impôts (Formation, HVE, Glyphosate, Agriculture Biologique, etc.)
J 3	
V 4	
S 5	A partir du 5 décembre
D 6	Solde Aides PAC 1 ^{er} pilier
L 7	50
M 8	Pensez-y !
M 9	Projet bio : pour anticiper les étapes de certification à l'agriculture biologique, contactez votre conseiller bio
J 10	
V 11	
S 12	15 décembre
D 13	- Date limite solde de Cotisation Foncière des Entreprises pour les activités commerciales
L 14	- Date limite d'envoi de la DSN pour les entreprises < à 50 salariés
M 15	- Prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu
M 16	16 décembre
J 17	Début d'interdiction d'épandage type I sur prairies de + 6 mois dont prairies permanentes et luzerne
V 18	
S 19	Entre le 16 et le 21 décembre
D 20	Paiement du 2 nd acompte semestriel (45%) de la TVA (RSI)
L 21	52
M 22	
M 23	
J 24	
V 25	
S 26	
D 27	
L 28	
M 29	53
M 30	30 décembre
J 31	Clôture comptable pour exercice correspondant à l'année civile